Des mesures pertinentes proposées pour la pêche du bar au nord du 48e parallèle. Les zones situées au sud de ce parallèle oubliées et en grand danger !

En France, ***certaines décisions*** permettant de garantir l'avenir de nos ressources marines, et par conséquent celui de nombreux acteurs de la filière maritime, ***tardent dramatiquement à être prises et appliquées*** là où elles s'avèrent pourtant indispensables. Pourquoi retarder la mise en place de mesures salvatrices reconnues unanimement pour leur efficacité ? Ainsi, il semble bien établi que l'exploitation de nos ressources océaniques dépasse encore et toujours leur capacité à se renouveler. Le Rendement maximal durable (RMD), instauré par la Commission européenne dans le but d'éviter la surexploitation de nos océans (*), ne semble pas encore avoir atteint le résultat attendu pour certaines espèces de poissons ; preuve que ces décisions n'ont que trop tardé. C'est le cas pour le ***bar***, comme nous l'apprend le CIEM (Conseil international pour l'exploitation de la mer) citant les scientifiques : ***« … le stock de bar dans la Manche, la mer Celtique, la mer d'Irlande et la mer du Nord méridionale continue de faire état d'une tendance à la baisse… »***.

Pourtant, les pillages systématiques des frayères situées dans ces zones sont maintenant enfin interdits et ***la taille de 42 cm (rappel : le bar ne se reproduit qu'à partir de cette taille) est imposée à toutes les pêches*** mais nous savons maintenant que ***4 et 7 ans sans exploitation intensive sont nécessaires pour que les mesures de rétablissement produisent leurs effets !*** En conséquence, pour 2017, et concernant ces zones, ***les demandes de la commission seront désormais encore plus strictes : l'espèce bar sera essentiellement réservée aux métiers de l'hameçon***. Les ligneurs et les pêcheurs de loisir seraient seuls autorisés à pêcher le bar, en ***respectant une période de repos biologique de février et mars***. Cette avancée importante a été ***possible grâce à la détermination commune de l'EAA et de la FNPPSF***. En conséquence, pour ce qui nous concerne et dans les zones situées au nord du 48e parallèle, ***seul le « pêcher-relâcher » (« No kill ») devrait être autorisé entre le 1er février et le 31 mars***. Pour les autres périodes, les captures de la pêche de loisir devraient être limitées à un ***quota mensuel de 10 poissons par mois avec obligation de déclaration*** avant débarquement.

À la lecture de ces propositions de la Commission européenne, constatons avec satisfaction que ***la pêche de loisir est enfin prise en compte par ces instances***, preuve que la ***FNPPSF*** avec le concours de ***l'EAA*** (European Anglers Alliance) et de ***l'EFTTA*** a su mettre en évidence le ***poids économique et sociologique considérable*** engendré par la pêche en mer de loisir en Europe comme en France (voir les vidéos à ce sujet sur notre site *fnppsf.fr*). Nous avons démontré que notre activité s'inscrivait parfaitement dans une logique de ***pêche durable***. Nous remercions les membres de la Commission européenne pêche pour leur objectivité et l'écoute qu'ils nous ont manifestées.

Toutes ces propositions de mesures, publiées par la Commission européenne doivent être confirmées par le Conseil européen des ministres de la pêche qui se tiendra en décembre.

Il est dramatique, à l'heure où sont écrites ces lignes, qu'aucune mesure ne soit prise pour les zones de l'Atlantique situées au sud du 48e parallèle (VIII-a Sud-Bretagne et VIII-b Sud-Gascogne) comme si la situation de la ressource ne présentait aucun soucis… Les ***mêmes pillages scandaleux*** seront donc de nouveau opérés sur ces zones comme nous l'avons constaté durant l'hiver dernier… et qu'on ne vienne pas nous dire, comme en 2016, que les données manquent pour prendre des décisions ! Tous les navigateurs, pêcheurs ou non, ont constaté d'année en année les nombreux signes qui témoignent, de façon indiscutable, de ***la raréfaction de la ressource***. Nous tous, pêcheurs de loisir, pouvons témoigner que ***la population du bar se dégrade d'année en année sur ces zones !*** Nous avons tous remarqué les ***signes très révélateurs de cette situation alarmante***, comme par exemple l'observation des chasses de ces magnifiques oiseaux que sont les Fous de Bassans qui sont devenues extrêmement rares alors qu'elles étaient si courantes et nombreuses il y a quelques années encore. Toutes ces constatations sont autant d'indices malheureusement révélateurs de la raréfaction de ce beau prédateur qu'est le bar. À quand les vraies et bonnes décisions qui permettront de garantir la pérennité de toutes les activités liées à la pêche professionnelle et à la pêche de loisir si génératrices de richesse ?

Si l'on en juge par les mesures salvatrices qui seront prises avant la fin de l'année pour préserver les zones situées au nord du 48e parallèle, il semble que les Britanniques soient plus conscients que les Français (placés sous le lobbying de la grande pêche professionnelle française), du risque de catastrophe écologique que représente l'extermination d'une espèce…

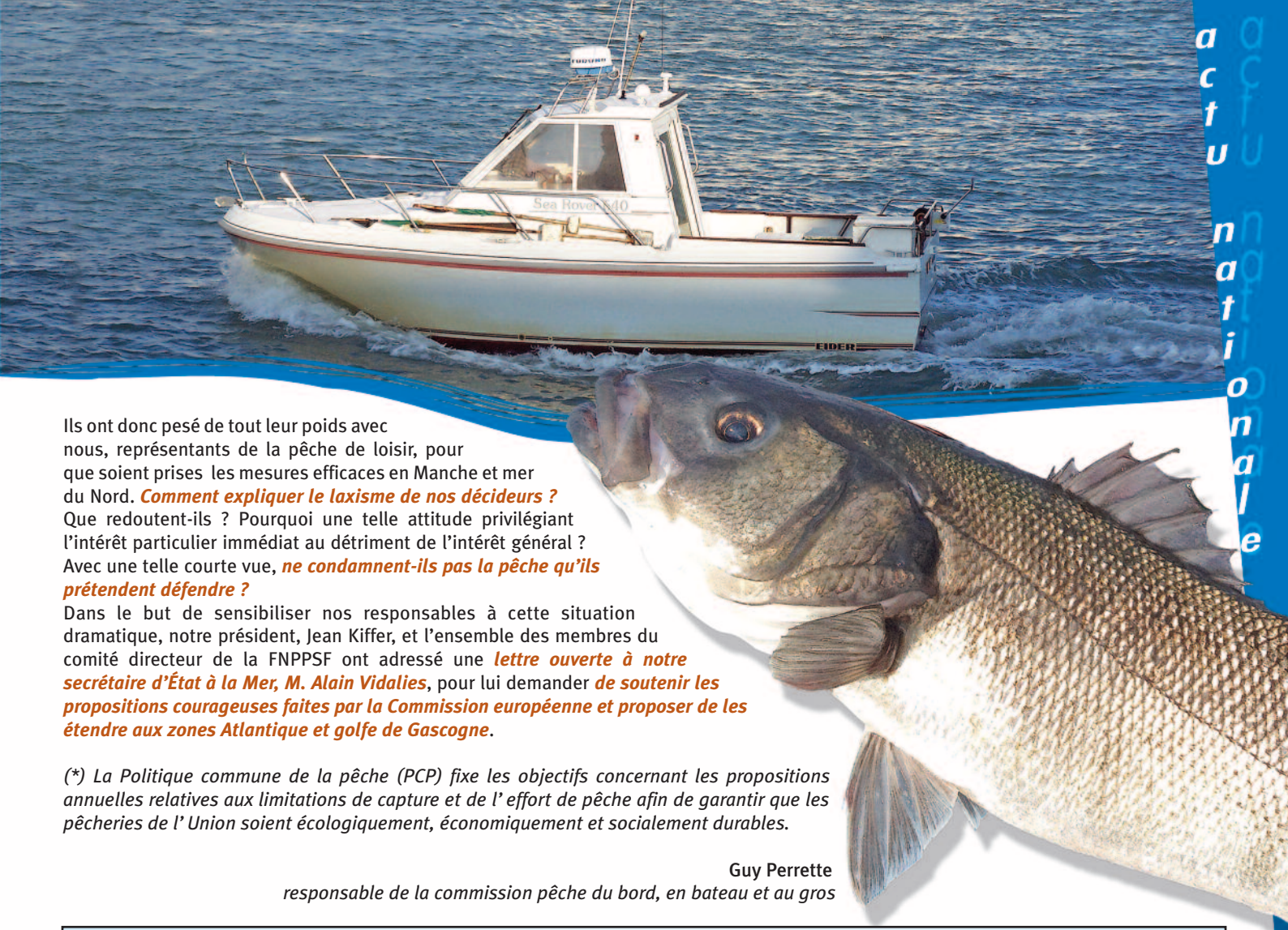

Ils ont donc pesé de tout leur poids avec nous, représentants de la pêche de loisir, pour que soient prises les mesures efficaces en Manche et mer du Nord. ***Comment expliquer le laxisme de nos décideurs ?*** Que redoutent-ils ? Pourquoi une telle attitude privilégiant l'intérêt particulier immédiat au détriment de l'intérêt général ? Avec une telle courte vue, ***ne condamnent-ils pas la pêche qu'ils prétendent défendre ?***

Dans le but de sensibiliser nos responsables à cette situation dramatique, notre président, Jean Kiffer, et l'ensemble des membres du comité directeur de la FNPPSF ont adressé une ***lettre ouverte à notre secrétaire d'État à la Mer, M. Alain Vidalies***, pour lui demander ***de soutenir les propositions courageuses faites par la Commission européenne et proposer de les étendre aux zones Atlantique et golfe de Gascogne***.

(*) La Politique commune de la pêche (PCP) fixe les objectifs concernant les propositions annuelles relatives aux limitations de capture et de l' effort de pêche afin de garantir que les pêcheries de l' Union soient écologiquement, économiquement et socialement durables.

Guy Perrette
responsable de la commission pêche du bord, en bateau et au gros

Pêches et bateaux

2 OFFRES D'ABONNEMENT EXCEPTIONNELLES !

BULLETIN D'ABONNEMENT à retourner à : ATC - Pêches et Bateaux - 23 rue Dupont-des-Loges - 57004 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 69 89 75. Fax : 03 87 69 18 14 - Plus rapide, ABONNEZ-VOUS sur www.lepecheurdefrance.com

☐ OUI, je m'abonne pour 2 ans (10 numéros) à Pêches et Bateaux au prix exceptionnel de 36,90 € au lieu de 50 €*. UE/DOM : 46,90 €. Autres/TOM : 56,90 €. (réf. PBFNPPSF2A).

☐ OUI, je m'abonne pour 1 an (5 numéros) à Pêches et Bateaux au prix exceptionnel de 21,90 € au lieu de 25 €*. UE/DOM : 26,90 €. Autres/TOM : 31,90 €. (réf. PBFNPPSF1A).

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
Code postal .....
Ville .....

Tél .....
E-mail .....

Si vous êtes déjà abonné, vous pouvez vous réabonner par le biais de cette offre.
Votre abonnement sera prolongé automatiquement. Précisez si vous êtes déjà abonné : ☐ oui ☐ non

Je règle : ☐ Par chèque à l'ordre de Pêche et Bateaux ☐ Par carte bancaire :
n° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
validité |_|_|_|_|
Notez les trois derniers chiffres du N° inscrit |_|_|_|
(au dos de votre carte, près de la signature)

Signature :

* Prix de vente en kiosque. Offre valable jusqu'au 31/01/2016. Vous pouvez acquérir séparément chaque numéro de Pêches et Bateaux au tarif de 5 €, frais de port en sus. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer à leur cession. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de notre part, cochez cette case ☐. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de nos partenaires, cochez cette case ☐.

PÊCHE À PIED

Le verdict est tombé : le tribunal administratif de Rouen a rejeté notre requête visant à annuler l'arrêté 41/2014 du préfet de Haute-Normandie donnant l'autorisation aux conchyliculteurs d'interdire, s'ils le souhaitent, l'accès à leurs concessions. Au moment où j'écris ces lignes, nous ne savons pas encore si nous ferons appel de ce jugement.

Dans le département de la Manche, cela ne règle rien car il faut bien comprendre qu'il existe ***une véritable barrière de bouchots qui rend difficile l'accès aux rochers situé plus au large***. Souhaitons que l'obligation de baliser des passages soit effective car aujourd'hui, c'est loin d'être le cas. Nous y veillerons particulièrement, de même que nous veillerons à ce que l'administration fasse appliquer la réglementation en matière de cadastre conchylicole, à savoir concessions clairement identifiées et chenaux balisés, y compris en surface. Après le SRDAM qui, rappelons-le, vise à identifier les sites propices à l'aquaculture, c'est ***encore une mauvaise nouvelle pour la pêche à pied***. Si l'on y ajoute les problèmes récurrents sur la qualité des eaux littorales (voir zoom Manche), l'avenir est sombre.

Jean Lepigouchet
responsable commission pêche à pied

PROJET LIFE+

La campagne d'échantillonnage des palourdes sur les 8 sites suivis par les associations de la FNPPSF est terminée pour cette année. L'équipe masculine des volontaires du service civique qui a remplacée l'équipe féminine présentera, dans le prochain numéro de notre revue, le bilan 2016 en le comparant à celui de 2015.

La diffusion des ***guides des bonnes pratiques pêche à pied*** aux couleurs du Life a connu un franc succès pendant la période estivale.
Le projet Life+ Pêche à pied de loisir se terminera au plus tard au 1er semestre de l'année 2017. Déjà, la FNPPSF a été sollicitée par les autres partenaires notamment par l'Agence des aires marines protégées pour qu'elle poursuive les actions B6 (suivi) et B3 (sensibilisation), preuve que nos propositions étaient judicieuses. Notre commission en est convaincue puisque, lors du congrès à Noirmoutier, nous avons déjà convenu qu'il était nécessaire de poursuivre nos efforts sur les suivis au-delà de la fin du projet Life+ afin d'obtenir suffisamment d'échantillonnages étayant des hypothèses plus fiables. ***Notre engagement, dans le cadre des sciences participatives, est pertinent, les résultats que nous en retirerons compléteront notre expertise pragmatique par un diagnostique plus scientifique.***
La commission remercie tous les bénévoles qui ont déjà participé à ce projet, elle ne doute pas qu'ils auront le courage de le poursuivre avec autant de rigueur. Et si d'autres bonnes volontés veulent les rejoindre, elles seront les bienvenues éventuellement sur d'autres sites.

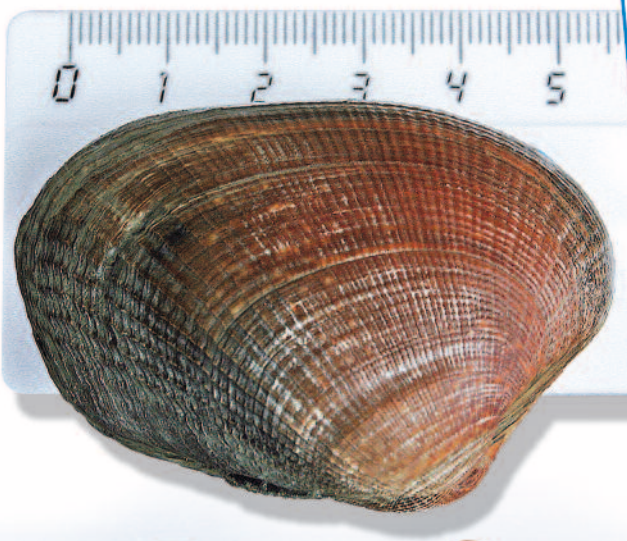

Pêchement vôtre.

Annick Danis
commission projet Life+

Comme nous avons pu déjà le signaler, les motifs de tension persistent dans les ports et en mer. Ils concernent notamment :

- le ***manque de transparence budgétaire*** et ***de communication*** ;
- le ***non respect*** du principe de séparation des exercices comptables ;
- les ***tarifs*** et l'absence de justification des hausses ;
- les ***relevés arbitraires*** des dimensions de navires hors de toute légalité ;
- l'***absence de transparence sur les listes d'attente*** ;
- des ***anomalies flagrantes*** dans les priorités d'attribution ;
- une ***gestion inappropriée*** des places de port ;
- l'***absence de concertation*** avec les usagers du port ;
- un ***manque de considération*** à l'égard des représentants des usagers du port ;
- ***statuts*** liés à la copropriété ;
- ***opérations de désenvasement*** et ***travaux d'extension*** à la seule charge des usagers ;
- modalités d'***occupation du DPM*** ;
- régime des ***amodiations*** ;
- ***réglementation*** des pêches ;
- ***pouvoirs*** de police ;
- ***accès*** et ***cohabitation*** sur estran, ***contrôles***.

La FNPPSF se propose d'établir un livre blanc contributif à l'élaboration du futur code de la mer que le gouvernement se propose de mettre en œuvre dans le prolongement de la loi sur la croissance bleue.
Il s'agirait de faire oeuvre de force de propositions dans l'établissement d'un code de la mer appelé à consigner durablement les dispositions législatives et réglementaires qui impactent l'activité de la pêche et de la plaisance.
Je vous invite à nous faire part de vos éventuelles contributions de manière à rendre la contribution FNPPSF la plus complète possible. Les éléments retenus pourraient faire l'objet d'un livre blanc qui serait validé lors de notre prochain congrès.

Jean Kiffer
responsable de la commission portuaire

Bacs à Palangres

Sécurité Efficacité Innovation

Le choix logique pour poser vos palangres

Ces bacs à palangres concentrent tous les avantages et les qualités recherchés par les pêcheurs professionnels

Efficacité et sécurité sont réunies pour vous apporter le plus grand confort d'utilisation

Nouveau : 2 modèles de bacs pour 1 palangre ou pour 2 palangres de 30 hameçons en accord avec la législation plaisance • Pièces teintées en jaune permettant d'identifier facilement le début et la fin de la ligne • Livrés avec un support rotatif • Adaptés aux palangres avec une maitresse en mono filament ou en corde • Possibilité de configurer les palangres avec des poids et/ou des flotteurs • Utilisés par des professionnels et plaisanciers dans plus de 20 pays • Produits français brevetés • Conçus et fabriqués en Bretagne

Equipez-vous en matériel professionnel : palangres, hameçons, fils ...

Demandez votre brochure !
02.30.96.01.00
contact@japalangre.fr

Japalangre
10, Rue des Pins
ZA Bellevue
56700 MERLEVENEZ

À observer le comportement de certains écologistes, nous éprouvons les pires inquiétudes sur le véritable sens de leur démarche. Le mode opératoire ne s'apparente en rien à un fonctionnement normal impliquant l'écoute et l'équité que l'on pourrait pourtant attendre de personnes adeptes de démocratie participative !

L'environnement, c'est l'affaire de tous !

Les bons comportements ne se décrètent pas, ils doivent avant tout être l'objet d'***une réflexion librement consentie*** et d'une prise de conscience de la fragilité de nos écosystèmes par les citoyens. Ils ne doivent pas être l'apanage d'une ***bande de stakhanovistes de l'écologie*** qui voudrait imposer leurs diktats ***à coup d'interdits et de décrets***.

La démarche de la FNPPSF se veut au contraire ***pédagogique et consensuelle***. Depuis de nombreuses années, nous diffusons un ***guide des bonnes pratiques*** à l'usage de tous les plaisanciers et pêcheurs plaisanciers. Tous les aspects y sont abordés, les ***bonnes pratiques*** bien sûr, mais aussi les ***bons comportements et la sécurité en mer***. Il n'est pas question pour nous de privilégier un point au détriment d'un autre. C'est avant tout une question de mesure et d'équilibre ! ***À ce jour, plus d'un million de guides ont été ainsi distribués sur l'ensemble du littoral.*** Nous allons poursuivre notre démarche, la défense de l'environnement ne se décrète pas. ***Les défenseurs de l'environnement, c'est nous !***

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, notre activité a peu d'impact sur l'environnement. ***Plus de 80 % de la pollution de la mer provient des rejets terrestres.*** Sur les 20 % restants, moins de 1 % est imputable aux plaisanciers. Les pollutions sont effectivement ***de plus en plus palpables*** et nombre d'entre elles sont manifestement ***d'origine terrestre***. Pour maîtriser les dérives très inquiétantes de nos écosystèmes, il faudrait raisonner au niveau du ***système global « terre-mer »***. Plus facile à dire qu'à faire quand on connaît ***l'absence viscérale de liaison entre les différentes entités administratives terrestres et maritimes*** sur notre territoire !

Jean Kiffer
responsable de la commission environnement

la FNPPSF élargit sa campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques...

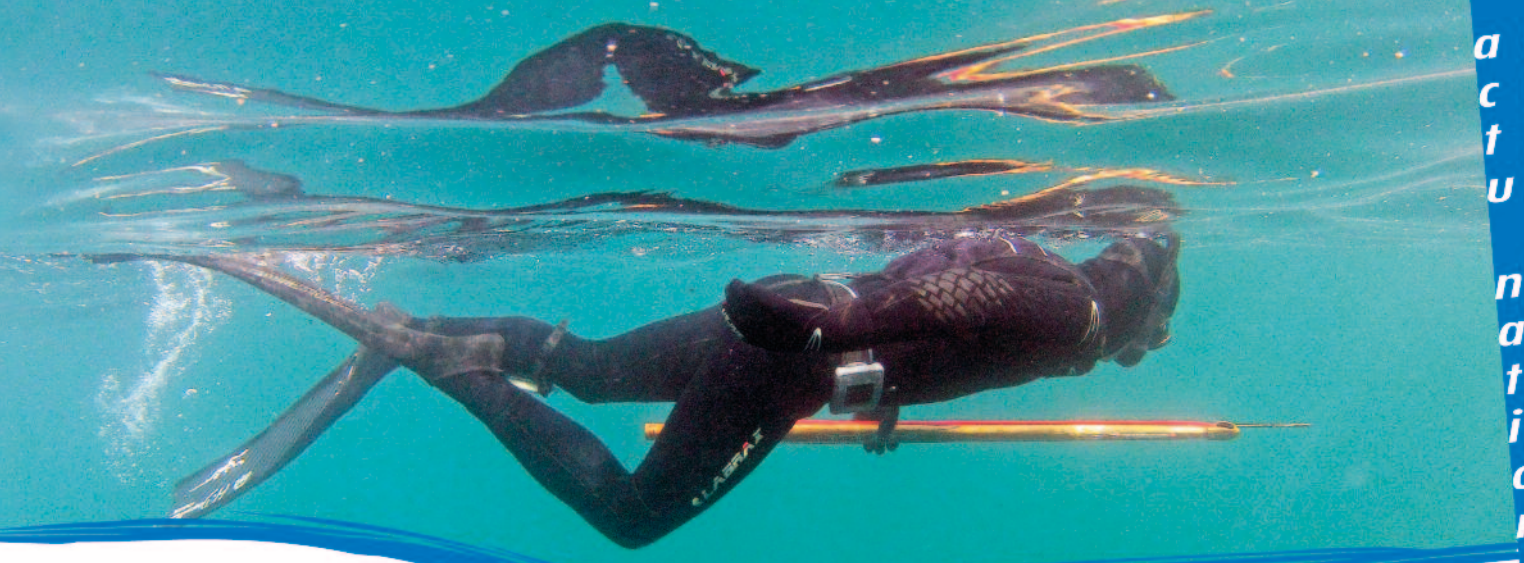

SÉCURITÉ

Je voudrais répondre à un article de M. Michel Souques président du Harpon club d'Agde, qui est paru dans le *Midi Libre* et aborde l'inconscience des pilotes de bateaux qui passent trop près de plongeurs et de pêcheurs sous-marins.

Depuis 2013, dans le cadre des assises, la commission sécurité à attiré ***l'attention des fédérations de plongeurs sur le danger que représentent leurs activités***. La marque d'une bouée est insuffisante car pas suffisamment visible par les pilotes de bateaux et nous avons demandé aux fédérations de plongée de faire une proposition pour assurer la sécurité de leurs pratiquants. Il m'est arrivé de naviguer à plus de 300 m de la côte et de voir surgir un plongeur à moins de 10 m de mon bateau, il n'avait ni bouée, ni marque de sa présence. ***Avant d'accuser les plaisanciers, il serait urgent que les responsables des fédérations de plongée prennent au sérieux le problème de la visibilité de leurs adhérents.***

D'autre part, trop souvent, des bateaux gardent le ***pavillon alfa en permanence*** ce qui dénature l'utilité de ce pavillon dont il serait bon de rappeler l'usage.

Le respect et la sécurité de tous passe par le recadrage de certaines pratiques.
Je renouvelle mon souhait de voir les différents responsables se réunir afin de régler ces problèmes.

Daniel Métivier
responsable de la commission sécurité

Notre revue ***Pêche Plaisance*** et le site ***fnppsf.fr*** restent des outils indispensables à notre communication. Nous cherchons sans cesse à les améliorer et à les rendre encore plus performants. Notre site est mis à jour quotidiennement de manière à vous tenir régulièrement informés. Vos ***remarques et suggestions*** sont toujours les bienvenues.

La plupart des associations ont réglé leurs cotisations 2016. Nous invitons les retardataires à régulariser leur situation le plus rapidement possible. Merci d'avance. Pour les associations qui cotisent de façon partielle à notre fédération, nous vous rappelons que vous devez verser une contribution solidaire conformément à la grille dite d'affiliation. Merci de ne pas attendre nos relances pour régulariser votre situation.

De nombreuses ***nouvelles associations*** souhaitent nous rejoindre : certaines d'entre elles, qui avaient prévu de le faire dès cette année, ont choisi de nous rejoindre en 2017 et plusieurs autres ont manifesté leur intention de nous rejoindre dans les mois à venir... Bienvenue au sein de notre fédération et merci pour la confiance que vous nous témoignez. Pensez à nous envoyer l'ensemble des documents nécessaires (fiche de renseignements sur l'association dûment remplie, statuts et récépissé en préfecture, fichier Excel correctement rempli et chèque correspondant au montant de toutes les adhésions (nb d'adhérents x 14 euros) si ce n'est déjà fait...

Quelques associations enregistrent des baisses significatives d'effectifs fort heureusement compensées par de nouvelles arrivées et de fortes hausses dans d'autres associations. Nous devrions encore terminer cette année avec ***une hausse sensible de nos effectifs***. Il nous faudra néanmoins analyser finement les raisons qui poussent certains adhérents à ne pas renouveler leur adhésion. ***Nous sommes, comme eux, ulcérés par les mesures récentes notamment celles concernant la pêche de loisir du bar.*** Est-ce une raison pour sanctionner une fédération qui ne cesse de se battre pour défendre leurs intérêts ? Cette attitude, heureusement limitée à une minorité, est totalement irresponsable. D'autres l'ont bien compris et choisissent au contraire de nous rejoindre pour nous aider à poursuivre notre combat.

Présents à Bruxelles pour représenter les pêcheurs de loisir et mettre en exergue le bien-fondé de nos propositions, ***présents à Paris*** à la conférence annuelle de la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) pour y représenter les usagers et faire valoir le poids économique et sociologique de nos activités, ***présents aux Assises de l'économie de la mer*** où le Président de la République a confirmé la création d'un Comité interministériel du nautisme et de la plaisance et souligné l'importance de nos activités pour l'économie littorale, ***la FNPPSF est partout pour vous défendre***. Aidez-la à poursuivre le combat, un combat juste auquel vous pouvez, vous devez, vous associer !

Jean Kiffer et Paul Vinay
responsables de la commission effectifs, stratégie et communication

Nouvelle mise à jour du site fnppsf.fr